



Communiqué

le 16/06/2017

Commission Administrative Paritaire des officiers de sapeurs-pompiers professionnels CNFPT – PARIS Vendredi 16 juin 2017

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur,

Mesdames, Messieurs,

Les règles statutaires sur l'encadrement des SDIS ont évolué fin 2016, et la direction des sapeurs-pompiers les applique avec rigueur. Malheureusement, les SDIS qui n'avaient pas envoyé leurs tableaux d'avancement 2017 en novembre 2016, par négligence ou choix, n'ont plus la possibilité d'adresser de tableaux complémentaires au titre de 2017. Cette situation engendre de réels problèmes d'avancement pour nos collègues qui sont pénalisés, notamment ceux qui devront passer un examen de commandant et qui perdront au minimum une année sur leur avancement.

Que répondre également à nos commandants qui remplissent les conditions de nomination au grade supérieur et qui n'ont pas la possibilité d'être présentés sur le tableau d'avancement complémentaire de cette CAP au titre de l'année 2017 ?

Si nous sommes satisfaits de la présentation des tableaux d'avancement des lieutenants hors classe lors de cette séance, Le SNSPP PATS-FO ne comprend pas la position de l'administration sur cette problématique alors que les nouveaux textes ne modifient en rien les conditions d'accès au grade de Lieutenant-Colonel, de plus une CAP exceptionnelle s'est bien tenue en début d'année pour intégrer les Directeurs et Directeurs adjoints dans leurs nouveaux cadres d'emploi, pour quelles raisons deux poids deux mesures ?

Le SNSPP-PATS-FO vous demande donc d'organiser dès le mois de septembre une CAP complémentaire afin de régulariser au plus tôt ces situations pénalisantes.

Concernant justement les emplois supérieurs de direction, l'application des textes semble répondre aux attentes de la profession, même si quelques cas particuliers méritent toute notre attention. L'effet de levier est en train d'opérer avec l'ouverture de nombreux postes de directeurs et d'adjoints. Nous serons vigilants au respect des règles, notamment pour que les postes soient pourvus et qu'aucun SDIS ne demeure sans directeur ou adjoint.

En termes de pensions et retraites : où en est la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) ? Nous réitérons nos craintes quant aux possibilités de maintien de la catégorie active et d'intégration de la prime de feu dans le calcul des droits à pension.

Dans un récent article de la Gazette des Communes, l'état des finances des départements pour 2017 ne paraissait pas si alarmant qu'indiqué auparavant. Nous renouvelons nos revendications budgétaires pour les SDIS afin de conserver les effectifs humains et les moyens, pour le maintien de la réponse opérationnelle. Nous devons être efficaces dans nos missions et notre savoir-faire opérationnel, qui reste notre cœur de métier.

La catégorie B de notre profession, souffre au quotidien et demeure toujours en attente d'une réforme profonde. Nous souhaitons demeurer un partenaire dans la future réforme : nous avons des propositions à vous faire !

Nous alertons régulièrement cette instance sur le fonctionnement de l'école nationale (ENSOSP) qui peine à dispenser des formations appropriées. Les retours d'expérience des stagiaires sont toujours étonnants, voire édifiants. Quand voudrez-vous bien nous associer pour refondre en profondeur cette grande école dont nous avons tant besoin ?

Nous tirons également la sonnette d'alarme sur le financement des formations initiales, puisque certains souhaitent s'en désengager mettant les SDIS dans l'incapacité de financer les formations des jeunes officiers.

Comme en novembre dernier, nous vous rappelons que nous revendiquons une place aux organisations syndicales représentatives au sein de l'ENSOSP : via des permanences, mais également par une implication dans la formation des officiers au titre du dialogue social.

Lors des trois précédentes CAP, nous avons évoqué les recours liés à l'attribution des postes en fonction des résultats des élections. Monsieur le président, avant les élections de 2018, nous vous demandons à nouveau et avec insistance, de saisir les administrations compétentes, afin de clarifier les positions et éviter les recours et litiges.

Concernant le service de santé (SSSM), nous regrettons l'absence du retour des textes du guichet unique.

Nous remarquons depuis les dix-huit derniers mois la rigueur avec laquelle la DGSCGC traite les dossiers de la CAP, ne lâchez rien, même si celle-ci est parfois critiquée, c'est cette rigueur qui donne tout le crédit à cette instance, nous remercions donc le personnel qui traite ces nombreux dossiers.

Nous souhaitons la bienvenue dans cette instance à Madame Mireille LARREDE sous directrice.

C'est également à l'occasion de cette CAP que nous souhaitons remercier vivement le travail réalisé ces dernières années par notre conseillère sociale Julie DELAIDE appelée à d'autres fonctions et dont l'absence depuis quelques jours se fait déjà sentir.

Nous souhaitons à ce sujet que ce poste soit pourvu dans les meilleurs délais.

Pour conclure nous remercions également les personnels de la DGSCGC et du CNFPT qui ont préparé cette commission, toujours dans des délais courts. Vos personnels malgré les contraintes techniques et les difficultés liées aux disparités des SDIS méritent des félicitations.

Proposer- négocier-contracter

www.snspp-pats.com
contact@snspp-pats-fo.fr



SNSPP-PATS-FO

05.57.15.24.18

20 avenue du Général De Gaulle
33120 Arcachon